



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 SEPTEMBRE 2014

**Etaient présents** : Mmes Roselyne Charreyron, Annie Chaudier, Valérie Chazot, Marie Gaillard, Christiane Martignon, Sarah Perrier, Suzanne Sagnes, Nicole Vêrilhac, Eliane Wauquiez-Motte,  
MM. André Arnaud, Jean-Claude Bernard, Jean-Marc Brottes, Bernard Cheynel, Didier Crouzet, Philippe Dubois, Jean-Michel Eyraud, Joël Ferrier, Michel Petit, André Viallon

**Excusés** : Mme Marie-Claude Montel (pouvoir à M. Bernard Cheynel)  
M. Olivier Balme (pouvoir à M. Jean-Michel Eyraud)  
M. Didier Maneval (pouvoir à M. Jean-Marc Brottes)  
Mme Denise Vallat (pouvoir à Mme Eliane Wauquiez-Motte)

### ■ Administration de l'assemblée délibérante

- a) Election du secrétaire de séance.  
Suzanne Sagnes est désignée secrétaire de séance.
- b) Adoption du compte-rendu du conseil municipal du 7 juillet 2014.  
Madame le maire demande aux membres du conseil municipal si des observations ou modifications sont souhaitées.  
Joël Ferrier signale que des questions ont été posées au précédent conseil municipal et n'ont pas eu de réponse.  
Madame le maire répond qu'il en sera tenu compte.  
Le compte-rendu du 7 juillet 2014 est adopté à la majorité (18 pour et 5 abstentions).

### ■ Budget et finances

- a) *Prise en charge du loyer pour le surveillant de baignade*  
Comme l'an dernier, il a été prévu la prise en charge de 50 % du loyer de l'appartement loué au Chambon par Monsieur Benjamin Khedim, en juillet et août 2014, période pendant laquelle il a assuré la surveillance de la Plage du Lignon. La prise en charge est de 220 € par mois, soit 440 € pour les 2 mois. Il s'agit d'un avantage en nature qui n'entraîne pas de charges et qui sera réglé par fiche de paie sur septembre 2014.  
Christiane Martignon demande pourquoi doit-on régler cet avantage en nature.  
Il est répondu que le recrutement de surveillants de baignade est très difficile et que l'on est contraint d'accéder à certaines de leurs demandes afin de faciliter leur embauche.

*Vote à l'unanimité*

- b) *Redevance pour la délégation de service public pour la gestion des marchés forains*  
Il est rappelé qu'une délégation de service public pour la gestion des marchés forains a été conclue en 2012 avec M. Paul Rico pour une durée de 3 ans, soit jusqu'à fin 2014. La redevance due par le fermier en 2012 était de 5 500 €. Elle a été fixée à 5 600 € pour 2013. Madame le Maire propose de la porter à 5 700 € pour 2014.  
Madame le maire précise que le contrat signé pour 3 ans vient à échéance fin 2014.  
Bernard Cheynel demande s'il y aura un appel d'offres pour le renouvellement de son contrat. Mme le maire propose d'évoquer ce sujet au prochain conseil municipal.

*Vote à l'unanimité*

**c) Paiement des loyers et des frais de cantine**

La Trésorerie propose que les règlements des loyers dus sur les biens immobiliers et les frais de cantine pour les enfants scolarisés au Chambon soient effectués par prélèvement. Il est précisé que les prélèvements sont gratuits pour les deux parties. Madame le Maire propose que le conseil municipal valide cette forme de règlement.

*Vote à l'unanimité*

**d) Autorisation de dépenses de fonctionnement**

Afin d'éviter la rédaction de nombreuses délibérations, Madame le Maire propose que les dépenses affectées au poste Fêtes et Cérémonies (6232) soient inscrites dans le cadre du budget voté pour 2014, soit 24 100 €. Les dépenses engagées au 30/08/2014 s'élèvent à 14 214.80 €. Le solde disponible est donc de 9 885.20 €.

Ces dépenses concernent :

- les frais de transport, de restauration et d'hébergement des représentants municipaux, et le cas échéant, de personnalités extérieures, lors de déplacements individuels ou collectifs, de rencontres nationales ou internationales, et de manifestations organisées afin de favoriser les échanges ou de valoriser les actions municipales ;
- l'ensemble des biens, services, objets et denrées diverses ayant trait aux fêtes et cérémonies ;
- les fleurs, bouquets, gravures, médailles et présents offerts à l'occasion de divers événements, tels que mariages, décès, naissances, récompenses sportives, culturelles, militaires, ou lors de réceptions officielles.

Michel Petit demande pourquoi la commission finances ne s'est pas réunie. Mme le maire précise qu'une commission finances se tiendra courant octobre.

Christiane Martignon signale qu'au précédent conseil une somme d'environ 5 000 € a déjà été votée.

Jean-Claude Bernard indique que les comptes sont transparents.

Marie Gaillard intervient pour signaler que le travail administratif est lourd pour de toutes petites sommes.

*Vote à l'unanimité*

**e) Décision modificative n° 1 du budget principal de la commune**

Une facture de 448,20 € avait été réglée en février pour le service scolaire, chapitre 113. Lors de la préparation du budget, le Trésorier a demandé la suppression de certaines opérations, en regroupant le même type d'achat sur une même ligne. Cette somme de 448,20 € doit donc être transférée au chapitre 218.

*Vote à l'unanimité*

**■ Personnel communal**

**a) Renouvellement du contrat à durée déterminée de Madame Catherine Bonnet, agent d'entretien à la commune**

Le contrat à durée déterminée (pour une période de 1 an) de Madame Catherine Bonnet se termine le 6 octobre 2014. Il convient de renouveler ce contrat pour la même durée. Elle est rémunérée sur le grade d'adjoint technique territorial 2<sup>e</sup> classe 1<sup>er</sup> échelon, avec une Indemnité d'Administration et de Technicité de coefficient 4,43, soit un salaire net mensuel de 1 317,94 €.

Michel Petit demande à quoi correspond ce poste. Il s'agit du remplacement du poste de Mme Arsac, partie en retraite.

Christiane Martignon demande si ce poste est vacant. Afin de pouvoir titulariser ce poste, il convient de renouveler le contrat à durée déterminée 6 fois.

*Vote à l'unanimité*

**b) Régime indemnitaire de Floriane Barbier au lieu de Mémoire**

Lors du conseil municipal du 7 juillet 2014, il a été décidé d'augmenter le régime indemnitaire de Floriane Barbier de 83 € /mois (19 voix pour et 4 abstentions). Afin qu'elle assure la régie de recettes du Lieu de Mémoire, il est proposé aux membres du conseil municipal de lui affecter une augmentation de 35 €. La recette de la régie du Lieu de Mémoire s'élève à 26 729 € pour la période de janvier à août 2014.

Joël Ferrier demande si les recettes du lieu de Mémoire sont importantes. Pour l'année 2014 (janvier à août) le montant des recettes est de 26 730 €.

Madame le maire précise que les recettes couvrent les salaires des deux agents.

On peut toutefois améliorer nos recettes avec différents produits mis en vente.

La DRAC s'est engagée à verser une subvention complémentaire de 10 000 € pour la programmation culturelle du lieu de Mémoire.

Jean-Claude Bernard intervient en précisant que le lieu de Mémoire ne doit pas être une cible. D'autres sites ne sont pas évoqués tels le stade, le centre de tennis, etc...

*Vote à l'unanimité*

**■ Demandes de subvention**

**a) Subvention pour l'Association Les Genêts**

Afin d'assurer le financement des travaux de réhabilitation de l'établissement Les Genêts, le conseil municipal est sollicité pour le versement d'une subvention à hauteur de 90 000 €. Ce versement aura lieu à compter de 2015.

Le financement de cette opération, payée par l'association les Genêts, est le suivant :

- Coût total prévisionnel : 5 200 000 € TTC
- Emprunt : 3 700 000 €
- Autofinancement : 700 000 €
- ARS : 400 000 €
- Conseil Général : 240 000 €
- Commune du Chambon : 90 000 €
- CCHL : 70 000 €

Bernard Cheynel demande si la CCHL peut verser une subvention. Une demande a été déposée à la Sous-Préfecture pour connaître les modalités légales de ce versement.

Jean-Michel Eyraud précise que le bureau de la CCHL a donné un accord de principe.

*Vote à l'unanimité*

**b) Subvention pour le DVD « Juste des enfants »**

Le collège du Lignon sollicite l'attribution d'une subvention de 260 € pour permettre de couvrir les frais de gravure de 100 exemplaires du DVD « Juste des enfants », qui présente la pièce de théâtre créée par l'atelier de pratique artistique du collège à l'occasion de l'inauguration du Lieu de Mémoire, en 2013. Ce DVD est vendu au prix de 8 € au Lieu de Mémoire.

*Vote à l'unanimité*

**c) Subvention pour l'Association contre l'Abandon et la Maltraitance Animale**

Cette association (ACAMA) organise une campagne de stérilisation de chats pour le 2<sup>e</sup> semestre 2014. Elle sollicite une subvention de 240 €. Madame le maire rappelle que cela a permis de régler un problème de nuisances important dans le quartier des Balayes.

*Vote à l'unanimité*

**■ Convention**

**a) Convention pour la fourniture de repas scolaires**

Une convention doit être régularisée entre le collège du Lignon, la CCHL, le Conseil Général de Haute-Loire et la commune du Chambon afin de définir les modalités d'organisation et de financement pour la fourniture des repas de midi aux élèves de l'école élémentaire du Chambon. Le collège du Lignon assure la confection et le service des repas servis sur le site du collège. Le prix du repas est fixé à 3,42 € pour l'année civile 2014, et 3,45 € pour l'année civile 2015.

*Vote à l'unanimité*

## ■ Extension du club-house

### a) *Permis de construire*

Le cabinet Denu-Paradon, architecte désigné pour l'extension du club-house du golf, a établi une nouvelle esquisse de distribution des locaux. Le permis de construire sera déposé fin septembre début octobre.

Le cabinet Denis Paradon, associé à l'Atelier D'Alambre, retenu pour l'extension du club-house du golf, a établi une esquisse du projet.

Les plans sont établis en concertation avec l'association du golf.

Les travaux devraient démarrer à l'automne 2015.

## ■ Revitalisation « centres-bourgs »

### a) *Dépôt du dossier*

Le gouvernement a décidé de lancer une expérimentation nationale en faveur de la revitalisation des centres-bourgs. Trois communes ont été identifiées sur le département de la Haute-Loire : Pradelles, Saugues et le Chambon-sur-Lignon. Il convient de déposer un dossier de candidature conjointement avec la CCHL au plus tard le 12 septembre 2014. Le conseil doit se prononcer pour autoriser le dépôt de ce dossier. De plus, en cas d'acceptation du dossier, la participation de la commune sera à hauteur de 10 % du financement de l'État. Le conseil municipal doit valider cette demande.

Madame le maire rappelle que la commune dispose de 137 logements sociaux et régulièrement une dizaine de logements sont vacants.

Le dossier présenté par la municipalité concerne le collège Cévenol. Il s'agit en effet d'un projet difficile à faire émerger sans soutien de l'Etat. Le cas échéant, on pourrait mobiliser des sociétés privées.

Madame le maire précise que 300 communes ont été retenues pour ce projet et que in fine il en restera 50.

Bernard Cheynel informe le conseil municipal qu'une équipe travaille sur un projet pour le site du collège Cévenol. Il conviendrait, le moment venu, de croiser les informations.

Il est demandé si le site n'est pas trop éloigné du centre-bourg. Mme le maire précise que le site est contigu aux habitations du village. Un architecte conseil de l'Etat est venu visiter le parc et n'a fait aucune observation.

*Voté à l'unanimité*

## ■ Questions diverses

### a) *Gravure sur les plaques dédiées aux morts pour la France de la commune*

Monsieur Renaud Eyraud, domicilié à Saint-Étienne, sollicite la municipalité afin que les noms de ses deux grands oncles, tous deux nés au Chambon-sur-Lignon, soient gravés sur les plaques dédiées aux morts de la commune. Jean Léon Chauvinc, né le 26 juin 1886, est mort au front le 6 septembre 1914 à Vilaine Laneuvelotte (Meurthe-et-Moselle), Ernest Benjamin Chauvinc, né le 14 décembre 1897, est mort au front le 5 mars 1918, au signal de Xon.

*Vote à l'unanimité*

### b) *Fixation des tarifs des spectacles de la Comédie de Saint-Étienne*

Dans le cadre de la convention conclue entre la Commune et la Comédie de Saint-Étienne, plusieurs spectacles sont prévus pour lesquels les tarifs proposés sont les suivants :

- Plein tarif : 11 €
- Tarif réduit (étudiants, demandeurs d'emploi) : 8 €
- Scolaire (collèges) : 4 €

Le spectacle s'intitule « les gens que j'aime ».

*Vote à l'unanimité*

### c) *Contrat d'intervention « Les Petits débrouillards »*

La commune de Tence porte un projet expérimental d'ateliers scientifiques, animés par l'association Les Petits Débrouillards dans les médiathèques du Pays de la Jeune Loire et ses Rivières. Chaque commune désirant participer à ce projet doit signer un contrat d'intervention et verser une participation de 60 €.

*Vote à l'unanimité*

**d) Travaux d'éclairage public de la place de l'Église**

Le Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire a établi un devis pour les travaux d'éclairage public de la place de l'Église. Ce devis s'élève à 5 346,38 €, dont 55 % sont à la charge de la Commune, soit un montant de 2 940,51 €.

Madame le maire informe les membres du conseil municipal qu'il est envisagé de reprendre parallèlement le parvis de l'Église. Les travaux de réfection (béton désactivé, parkings) seront intégrés dans le budget voté pour l'exercice 2014.

*Vote à l'unanimité*

**e) Frais de colloque**

Par délibération du 20 décembre 2013, le Conseil municipal a voté une demande de subvention auprès de la DMPA (Direction de la Mémoire, du Patrimoine et des Archives), d'un montant de 5 000 € pour participer aux frais d'organisation du colloque qui s'est tenu du 8 au 10 septembre au Chambon. Cette subvention a été versée par la DMPA à la Commune. Madame le Maire sollicite les membres du Conseil municipal pour l'autoriser à régler des factures (hébergement, transport et restauration) à hauteur de 5 000 €.

La subvention versée par la DMPA fera l'objet d'une décision modificative au budget de fonctionnement afin de pouvoir honorer les factures d'hébergement, transport et restauration dont le montant n'excédera pas 5 000 €.

Madame le maire signale que ce colloque a été organisé par de grandes universités (Cergy-Pontoise, université du Cachemire en Inde, Paris I Panthéon-Sorbonne...). La municipalité est intervenue pour l'organisation technique.

*Vote à l'unanimité*

**f) Travaux en centre-village**

Des travaux de voirie seront effectués du 17 au 19 septembre 2014, sur la route de Saint-Agrève, depuis le Carrefour jusqu'au croisement du chemin des Costilles. Le stationnement sera interdit à compter du 16 septembre au soir et la circulation à compter du 17 au matin.

**g) Travaux de voirie**

Des travaux de voirie sont prévus à Romières, aux HLM des Balayes, place de l'Église, ainsi que sur le réseau d'eau potable de Péaure à La Celle.

L'appel d'offres est en cours.

**h) Réfection de la place de la Fontaine**

Des travaux de réfection de la place de la Fontaine vont être réalisés.

Les plans seront communiqués aux membres du conseil municipal dès qu'ils auront été établis par Maud Bader.

**i) Foire forestière**

La foire forestière aura lieu sur le site du collège Cévenol le 21 septembre.

Elle est portée par :

- La commune du Chambon sur Lignon à hauteur de 5 000 € ;
- La Communauté de communes du Haut-Lignon à hauteur de 3 000 €.

- Madame le maire demande qu'un compte-rendu soit établi après la tenue de chaque commission.

**▪ Rentrée des classes**

Lors de la rentrée des classes, il a été noté la présence de 45 élèves en maternelle, ce qui induit une fermeture de classe. A la demande de la directrice, les services techniques ont redistribué toutes les salles de classe. La nouvelle institutrice a été nommée à Tence.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h 00

◇◇◇◇◇◇